
**SPECIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS A CARACTERE SOCIO-EDUCATIF DE
PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE SOLLICITANT L'AGREMENT DU MINISTERE**

Peuvent être agréés, les Etablissements à caractère socio-éducatif de protection de la petite enfance de type privé ou associatif, satisfaisant aux dispositions techniques suivantes :

COMPOSANTES DE LA STRUCTURE	<ul style="list-style-type: none">• Structure clôturée• Salle d'attente avec vestiaire• Salle de classe• Salle de repos• Bureau pour la direction• Bloc sanitaire pour enfant• Bloc sanitaire pour adulte• Magasin• Aire de jeux.
COMMUNITES D'HYGIENE ET DE FONCTIONNALITE	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un point d'eau (de préférence être raccordé au réseau de distribution d'eau de la SODECI).• Existence d'un abonnement électrique ou à défaut, d'une source d'énergie pour produire l'électricité.
SITUATION GEOGRAPHIQUE :	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un Centre de santé dans un rayon 2 KM;• Absence de débit de boisson à proximité de la structure.• Ne pas être situé dans une zone à risque (à proximité d'une ligne électrique de haute tension, sur des espaces sujets à des risques d'éboulement ou occupés anarchiquement).
COMMUNITES DE SECURITE	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas être situé à proximité d'un espace notoirement connu comme une zone d'insécurité (existence d'un fumoir à proximité par exemple)

	<p><u>Terrain devant abriter une structure préscolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 m² pour 3 classes en bande • 600 m² pour 6 classes <p><u>Terrain devant abriter une crèche – garderie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 m² pour 3 groupes de vie • 600 m² pour 6groupes de vie <p><u>Terrain devant abriter une crèche – garderie + préscolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1200 m² pour 9 classes dont 3 de la crèche - garderie et 6 du préscolaire <p><u>Salle de classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 10,83 m • Largeur : 7, 20 m • Hauteur sous plafond : 2,73 m au moins. <p><u>Salle de repos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 3,73 m • Largeur : 2,20 m <p><u>Bureau pour la Direction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 2,83 m • Largeur : 2,10 m <p><u>Mobilier de la classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Table rectangulaire : Longueur : 1,20 m Largeur : 0,61 m, Hauteur : 0,52 m ; • Table ronde : Surface : 1,21 ; Hauteur : 0,52 m • Table individuelle : Longueur : 0,56 m ; Largeur : 0,39 m, Hauteur : 0,51 m ; • Petite chaise : Surface : 0,29 ; Hauteur : 0,62 m ; • Casier de rangement : Longueur : 1,50 m ; Largeur : 0,70 m ; Hauteur : 1 m <p><u>Lavabo pour enfant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur : 0,50m <p><u>Aire de jeux :</u></p> <p>Superficie d'au moins 30 m²</p> <p><u>Bloc sanitaire pour enfant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sol carrelé ou à défaut, cimenté • 01 bidet enfant pour 10 enfants • 01 lavabo enfant pour 10 enfants <p><u>Bloc sanitaire pour adulte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 01 toilette homme et une toilette femme <p><u>Salle de repos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sol carrelé ou à défaut, cimenté • Des lits en bois avec matelas et couverture ou à défaut, des nattes en bon état • 01 lavabo • Des accessoires de biberonnerie pour les chèches, garderies et halte-garderies.
<p>DIMENSIONS</p>	
<p>EQUIPEMENTS</p>	

	<p><u>Salle de classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sol carrelé ou à défaut, cimenté • 01 bureau et une chaise pour le responsable de classe • Des tables et chaises pour enfant • Au moins 03 coins de jeux • 01 casier de rangement • Des tapis • Du matériel didactique • Du matériel pédagogique • 04 brasseurs par salle. <p><u>Cuisine (en cas d'existence de cantine) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazinière ou toute autre source d'énergie pour la cuisson des aliments • De la vaisselle. <p><u>Aire de jeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 03 jeux extérieurs sur un espace sablé et couvert en partie. <p><u>Pharmacie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une boîte à pharmacie avec les produits de première nécessité.
<p>AERATION</p>	<p><u>Salle de classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 01 porte avant • 01 porte arrière • 06 fenêtres <p><u>Salle de repos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 01 porte avant • 01 porte arrière • 06 fenêtres
<p>DECORATION</p>	<p><u>Salle de classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle peinte et décorée <p><u>Salle de repos</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle peinte et décorée <p><u>Cloîture de la structure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cloîture peinte et décorée avec la mention du numéro d'agrément de la structure.

L'Agrément est délivré par arrêté du ministre en charge de la Protection de l'Enfant, sur rapport d'enquête des services compétents et avis motivé de la commission d'agrément du ministère.